



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CECI/ICP/2007/2
20 septembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**COMITÉ DE LA COOPÉRATION ET DE
L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUES**

Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité

Première réunion
Genève, 8-9 mars 2007

**RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DES POLITIQUES D'INNOVATION
ET DE COMPÉTITIVITÉ SUR SA PREMIÈRE RÉUNION**

I. PARTICIPATION

1. L'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a tenu sa première réunion les 8 et 9 mars 2007. Y ont participé quelque 80 experts représentant des organismes publics, des institutions universitaires et le secteur privé de 28 États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), ainsi que des représentants d'organisations et d'agences internationales.
2. Des représentants de la Commission européenne ont également participé à la réunion.
3. Un représentant du Qatar y a participé en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.
4. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de la Communauté économique eurasiennne ont aussi participé à la réunion.

II. OUVERTURE DE LA RÉUNION

5. M. Marek Belka, Secrétaire exécutif de la CEE, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux représentants des gouvernements, de l'université, du secteur privé et d'organisations intergouvernementales, en faisant observer que le niveau élevé de la participation attestait l'importance que les politiques d'innovation et de compétitivité revêtaient pour la région de la CEE et ses États membres.

6. Le Secrétaire exécutif a souligné que le Comité de la coopération et de l'intégration économiques de la CEE accordait un degré élevé de priorité aux travaux de l'Équipe de spécialistes. Il était prévu que celle-ci établisse, de façon interactive, un bilan sur les problèmes et les défis qui existaient dans le domaine des politiques d'innovation et de compétitivité, ce qui pourrait contribuer à la définition de bonnes pratiques et à la présentation de suggestions relatives aux politiques à mener dans ce domaine. Ce bilan serait largement diffusé et permettrait de mener des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en faveur des États membres qui le demanderaient. Il a conclu en indiquant que l'un des principaux résultats attendus de la réunion était un plan d'activités clair pour 2007 et 2008.

III. ÉLECTION DU BUREAU (point 2 de l'ordre du jour)

7. L'Équipe a élu M. Krzysztof Gulda (Pologne) Président ainsi que M. Albert Link (États-Unis), M. Göran Marklund (Suède), M^{me} Aliki Pappa (Grèce) et M. Yuri Poluneev (Ukraine) Vice-Présidents.

8. Le Président a souhaité la bienvenue aux participants et a décrit brièvement les défis qu'il faudrait relever. Il a invité les participants à faire connaître leurs opinions sur les points de fond de l'ordre du jour, notamment les principales questions qu'il conviendrait d'aborder pendant la période 2007-2008 et le plan d'activités pour 2007. En outre, il s'est félicité de la participation d'organisations intergouvernementales aux travaux de l'Équipe.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

9. L'ordre du jour provisoire (ECE/CECI/ICP/2007/1) a été adopté.

V. PRÉSENTATION DU MANDAT DU COMITÉ, DE SON PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008 ET DU RÔLE DES ÉQUIPES DE SPÉCIALISTES (point 3 de l'ordre du jour)

10. Le secrétariat a présenté les grandes lignes du mandat et du programme de travail du Comité pour 2007-2008, en mettant l'accent sur ses cinq domaines d'intervention:

- a) Créer un environnement propice au développement de l'innovation et à la compétitivité fondée sur le savoir;
- b) Promouvoir un environnement propice à l'entrepreneuriat et au développement des PME;
- c) Promouvoir un environnement propice à une intermédiation financière efficace en faveur du développement de l'innovation;

d) Favoriser une protection efficace, sur le plan réglementaire, des droits de propriété intellectuelle et renforcer leur rôle dans le développement de l'innovation; et

e) Promouvoir les meilleures pratiques pour assurer des partenariats public-privé efficaces.

11. Il a été souligné que les États membres attendaient des résultats concrets de la mise en œuvre du programme de travail. L'un des objectifs connexes de l'Équipe de spécialistes consistait à définir de bonnes pratiques en matière de politiques d'innovation et de compétitivité, et à faciliter leur large diffusion dans les États membres. Sur le plan pratique, il pouvait être nécessaire de mettre en œuvre le programme de travail de l'Équipe en trois phases:

a) Faire le point sur les expériences des États membres;

b) Définir de bonnes pratiques et élaborer des principes directeurs et des recommandations pour l'action;

c) offrir aux pays qui le demandaient des conseils relatifs aux politiques et des services de renforcement des capacités.

12. Le secrétariat a également présenté le système d'échange d'informations du Comité et en a fait la démonstration. Il s'agissait d'une nouvelle technologie de communication, de travail en réseau et de coopération entre les équipes.

13. Les participants se sont félicités de la mise au point de ce système d'échange d'informations et ont formulé des propositions en vue de le perfectionner et d'y ajouter des fonctionnalités. Le Président a souligné qu'il s'agissait d'un outil dont l'objet était de faciliter les activités de l'Équipe de spécialistes et a invité ses membres à l'utiliser activement et à enrichir son contenu.

VI. PRINCIPALES QUESTIONS À ABORDER EN 2007-2008 (point 4 de l'ordre du jour)

14. Le Président a signalé que, comme le prévoyait le mandat de l'Équipe de spécialistes, les principaux objectifs de cette dernière au cours de cette période consisteraient à définir de bonnes pratiques et des options en matière de politiques d'innovation et de compétitivité, et à faciliter leur large diffusion dans les États membres de la CEE, en renforçant les capacités des pays qui en feraient la demande. Étant donné que le domaine thématique était assez vaste et que le temps et les ressources disponibles étaient limités, l'Équipe de spécialistes pouvait se pencher initialement sur un nombre limité de questions. En conséquence, elle devait examiner les aspects des politiques d'innovation et de compétitivité qui se prêtaient le plus profitablement à une coopération multilatérale et à l'égard desquels les réalisations nationales pouvaient le plus facilement être adoptées par d'autres pays. En outre, comme les activités de l'Équipe de spécialistes faisaient partie intégrante des travaux du Comité, il convenait de garder présent à l'esprit que certaines questions qui semblaient présenter un intérêt sur le plan des politiques d'innovation et de compétitivité pouvaient être abordées dans le cadre d'autres domaines d'intervention du Comité.

15. Le secrétariat a présenté son document de référence ECE/CECI/ICP/2007/3, qui contenait un résumé des principaux résultats de l'enquête réalisée auprès d'experts des politiques d'innovation et de compétitivité, et avait été établi pour faciliter les délibérations de l'Équipe.

16. Il a été souligné que cette façon de procéder contribuait à orienter les travaux de l'Équipe vers des questions auxquelles elle pouvait apporter un maximum de valeur ajoutée pour la plupart des États membres, afin que le programme de travail soit dicté par la demande, conformément au souhait exprimé par ces derniers.

17. Le questionnaire utilisé pour l'enquête avait été distribué à 250 experts (dont certains étaient membres de l'Équipe de spécialistes) de la région de la CEE. Le taux élevé de réponses (près de 50 %) montrait l'intérêt suscité par les travaux de l'Équipe. Il était également encourageant de constater que, dans l'ensemble, les experts consultés s'accordaient pour désigner un nombre relativement limité de questions parmi celles qui étaient mentionnées dans le document de référence. On disposait ainsi d'un bon point de départ pour les délibérations concernant les principales questions que l'Équipe devrait examiner en 2007 et 2008.

18. En ouvrant la discussion, le Président a rappelé aux participants que l'objectif principal de ces délibérations était de s'entendre sur le contenu et l'orientation des produits que l'Équipe devait fournir en 2007 et 2008, conformément à son mandat, et de définir concrètement les activités qu'elle devrait mener à cet effet.

19. Les points généraux suivants se sont dégagés de la discussion:

a) La compétitivité nationale était un concept multidimensionnel. Elle nécessitait la croissance, mais également des investissements, un cadre financier, une volonté politique et un projet mobilisateur, ainsi qu'une participation sociale. Les pays en transition étaient généralement à la traîne en matière de compétitivité nationale. Il convenait en particulier de répondre aux questions stratégiques suivantes: le classement des pays selon leur compétitivité pouvait-il être utile pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions, et comment était-il possible de définir des priorités dans le cadre de telles politiques?

b) Le programme de travail devrait porter sur des questions qui présentaient un intérêt pratique pour les responsables politiques. Les travaux ne devraient pas se conclure par des déclarations mais par des recommandations concrètes et la description de méthodes pragmatiques que les gouvernements puissent mettre en œuvre. En conséquence, l'Examen comparatif devrait être axé sur la demande et mettre l'accent sur les résultats. Idéalement, il devrait comprendre la mise au point d'instruments permettant d'atteindre les objectifs des parties intéressées;

c) Il importait de prendre en considération le contexte, en particulier la situation initiale, le niveau de développement, le capital humain, les divers obstacles, etc., car une politique donnée pouvait avoir des résultats variables en fonction des circonstances;

d) Les bonnes pratiques devaient être adaptées à la situation propre à chaque pays et reposer sur une évaluation des difficultés que le pays considéré rencontrait;

e) En ce qui concerne les systèmes nationaux d'innovation, le bilan devait indiquer les structures et les éléments qui étaient les plus efficaces et les erreurs fréquemment commises

lors de la mise en place de tels systèmes. Les incitations pouvaient avoir des effets différents selon les contextes nationaux;

f) Il fallait procéder aux investissements nécessaires pour obtenir des informations stratégiques, afin d'élaborer de meilleures politiques, et en particulier analyser systématiquement la situation actuelle pour définir des domaines d'action prioritaires, et évaluer systématiquement la mise en œuvre et les effets des politiques, pour tirer des enseignements des succès et des échecs;

g) Il faudrait tenir compte du rôle de la motivation et des incitations dans le processus d'innovation (à différents niveaux et stades). Les structures d'incitations étaient très importantes, notamment en ce qui concerne les politiques et les effets à long terme;

h) De nombreux exemples de bonnes initiatives et politiques générales pouvaient être cités. Cependant, il ne fallait pas les limiter, mais les réinventer compte tenu du contexte national;

i) Cependant, comme certains pays se heurtaient à des problèmes semblables dans des contextes semblables, ils pourraient bénéficier de l'échange d'informations sur leurs expériences;

j) Lors de l'évaluation de différentes expériences acquises au cours de la mise en œuvre de politiques, il était nécessaire d'examiner les succès et les échecs, en se fondant sur des situations réelles. Les échecs permettaient de tirer des enseignements importants;

k) Pour les pays en transition, la réforme du secteur privé, ainsi que la coopération et le dialogue entre les secteurs public et privé présentaient beaucoup d'intérêt;

l) Il faudrait accorder une importance particulière à l'innovation engendrée par le marché. Les effets et l'efficacité de la politique d'innovation étaient fortement tributaires de l'environnement concurrentiel. Par exemple, les incitations offertes aux entreprises pour qu'elles investissent dans la R-D dépendaient dans une large mesure de la pression concurrentielle. Il faudrait se préoccuper de la mise en place d'un environnement propice pour les entreprises et de politiques permettant de créer un tel environnement;

m) L'environnement macroéconomique, les cadres institutionnel et réglementaire, et les systèmes d'éducation étaient essentiels pour l'innovation et la création de technologie par les entreprises;

n) Il était nécessaire de définir un «créneau» pour l'Équipe de spécialistes, afin que ses travaux se distinguent de ceux d'autres organisations internationales. L'Équipe devrait axer ses activités sur un nombre limité de grandes questions, par exemple quatre ou cinq par an;

o) Les activités d'innovation et la compétitivité devraient être considérées dans un contexte plus large, qui comprenne le cadre institutionnel, les marchés et l'environnement économique;

p) Il convenait de tenir compte du rôle des organisations internationales et des entreprises multinationales. L'innovation qui résultait des investissements étrangers directs

était très importante pour les pays en transition, mais les multinationales pouvaient se comporter de façons différentes dans différents pays, en fonction des politiques nationales.

20. Les participants ont également formulé des propositions précises concernant l'orientation des travaux de l'Équipe en 2007 et 2008:

a) Commencer par des définitions. Définir l'innovation et la compétitivité aux fins des travaux de l'Équipe de spécialistes. Par exemple, il fallait décider si celle-ci devait aborder l'innovation non technologique (qui mettait en jeu des procédés ou des systèmes, par exemple) ou seulement l'innovation technologique. Établir un glossaire définissant les différents mots et expressions;

b) Envisager d'utiliser des indicateurs et des critères quantitatifs appropriés pour évaluer l'efficacité des systèmes d'innovation, et mesurer la compétitivité et l'innovation. Mettre au point des indicateurs et des critères relatifs à la capacité d'innovation;

c) Établir un inventaire des politiques d'innovation et de compétitivité, en tenant compte des politiques d'innovation générales et particulières;

d) Tenir compte des particularités des différents pays;

e) Ne pas perdre de vue que la mesure de la compétitivité nécessitait également des comparaisons; il pouvait être nécessaire de disposer de points de référence appropriés pour l'élaboration et l'évaluation de politiques;

f) Faire le point des expériences nationales (acquises en Ukraine, par exemple) relatives à la fixation d'objectifs multidimensionnels des politiques d'amélioration de la compétitivité nationale et à l'établissement d'un ordre de priorité entre les objectifs;

g) Définir des critères de succès et d'échec de la conception et de la mise en œuvre des politiques;

h) Tenir compte des quatre domaines suivants dans lesquels l'innovation avait lieu: la création de connaissances scientifiques; la mise au point de technologies; la création d'entreprises; et la mise en place de marchés. Ce dernier aspect (en particulier les relations entre les utilisateurs et les producteurs) était souvent négligé;

i) Pour mieux comprendre comment le secteur privé engendrait l'innovation, il serait utile d'obtenir la participation du secteur privé aux discussions de l'Équipe.

21. Au cours de la discussion, le Président a invité M. Slavo Radosevic (expert invité par le secrétariat) à présenter un exposé. Celui-ci est disponible sur le site Web du Comité.

22. Le Président a conclu la discussion au titre du point 4 de l'ordre du jour en suggérant que le secrétariat établisse des documents complémentaires pour faciliter les discussions relatives au point 5 de l'ordre du jour, à savoir:

a) un résumé des réponses des participants, qui comprenaient les informations nationales disponibles sur les produits que l'Équipe de spécialistes devait fournir, et les expressions d'intérêt de ceux qui étaient disposés à apporter une contribution relative à des points particuliers du programme de travail de l'Équipe;

b) un document présentant des options concernant l'ordre et l'orientation thématique principale des travaux prévus pour 2007 et 2008;

c) un projet de plan général de l'Examen comparatif prévu dans le programme de travail de l'Équipe pour 2007; et

d) un calendrier indicatif concernant l'élaboration des documents qui devaient être établis en 2007.

VII. PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2007-2008 (point 5 de l'ordre du jour)

23. Le secrétariat a présenté un résumé des réponses, recueillies la veille, concernant les contributions que les participants pourraient apporter aux activités que l'Équipe de spécialistes devait mener en 2007. Les documents de référence relatifs au point 5 de l'ordre du jour présentaient des options concernant l'ordre dans lequel se dérouleraient les travaux prévus pour 2007 et 2008, un calendrier des principaux produits à fournir en 2007 et un projet de plan général de l'Examen comparatif à établir en 2007.

24. Il a été signalé aux participants que ceux-ci pouvaient considérer que les documents de référence, qui reposaient sur les délibérations au titre du point 4 de l'ordre du jour, contenaient les éléments d'un plan d'activités provisoire relatif à la fourniture des principaux produits prévus dans le programme de travail pour 2007 et 2008. Le projet de plan général de l'Examen comparatif retenait les questions jugées cruciales par un grand nombre de participants à la réunion et se fondait également sur des résultats de l'enquête menée auprès d'experts par le secrétariat.

25. Il a été expliqué que, compte tenu du temps disponible pour réaliser les travaux prévus pour 2007, il convenait de définir clairement l'orientation des travaux immédiats de réalisation des produits et de veiller à ce qu'ils portent sur un nombre relativement limité de thèmes. Comme le calendrier de travail était serré, il conviendrait d'aborder ultérieurement certaines des questions importantes qui avaient été soulevées lors de la réunion. Après avoir consulté d'autres membres de l'Équipe et le secrétariat, le Bureau pourrait discuter d'options concernant l'ordre de succession des travaux en vue d'aborder autant de questions jugées importantes que possible.

26. Il a également été signalé que certaines des questions mises en avant au cours des délibérations seraient abordées au titre d'autres domaines d'intervention du programme de travail du Comité et, plus précisément, lors des réunions d'experts et conférences suivantes du Comité:

a) Réunion d'experts du financement d'un développement innovant, Genève, 3 et 4 mai 2007;

b) Conférence internationale sur le thème «Réduire les obstacles à l'entrepreneuriat et encourager le développement des entreprises: Moyens d'action envisageables», Genève, 18 et 19 juin 2007;

c) Conférence sur le partage des connaissances et le renforcement des capacités relatives à la promotion de partenariats public-privé fructueux dans la région de la CEE, Israël, 5-8 juin 2007; et

d) Conférence sur la protection des droits de propriété intellectuelle et la transformation des produits de la recherche et développement en actifs incorporels dans les pays en transition, Genève, 25-27 juillet 2007.

27. Le Président a souligné la nécessité d'avoir une discussion et de prendre une décision au sujet des actions concrètes à mener pour réaliser les activités prévues dans le mandat, d'une éventuelle répartition des tâches entre les participants et d'un calendrier.

28. Les points généraux suivants concernant le plan d'activités se sont dégagés de la discussion:

a) Le projet de document correspondait bien aux principaux points soulevés et aux suggestions formulées au cours des délibérations relatives au point 4 de l'ordre du jour;

b) Comme le calendrier des activités de 2007 était ambitieux, il importait que l'Équipe de spécialistes respecte les dates limites;

c) Le plan général provisoire constituait un point de départ, que l'Équipe de spécialistes devrait compléter au cours de ses travaux;

d) L'Équipe de spécialistes utiliserait dans une large mesure le système d'échange d'informations pour les travaux menés en collaboration relatifs à l'Examen comparatif;

e) Il faudrait veiller à ce que l'Examen comparatif tienne compte des enseignements tirés des expériences des pays de la CEE, en se fondant sur les politiques d'innovation et de compétitivité existantes;

f) L'Équipe devrait se consacrer à l'étude des éléments de fond de l'Examen. Le secrétariat se chargerait des travaux conceptuels et méthodologiques (tels que l'élaboration d'un glossaire et la rédaction des définitions), dont les résultats pourraient figurer dans une annexe du document établi à l'issue de l'Examen comparatif ou ne pas être inclus. Certaines définitions importantes pourraient être présentées dans des encadrés;

g) Pour atteindre un cercle plus large, le document final devrait comporter un bref résumé des recommandations destiné à des hauts fonctionnaires;

h) Les produits devraient démontrer aux gouvernements qu'il valait mieux avoir une politique d'innovation active que de se dispenser d'en élaborer une;

i) Les recommandations relatives aux politiques pourraient être illustrées par des analyses, afin d'aider les fonctionnaires et les responsables politiques à mieux comprendre les problèmes.

29. Les participants ont également présenté les propositions précises suivantes concernant le plan général de l'Examen comparatif:

a) D'autres titres pourraient être retenus pour l'Examen comparatif à établir en 2007: «Vers une compétitivité fondée sur l'innovation dans la région de la CEE» ou «La création d'un environnement propice à une amélioration de la compétitivité et à la mise en place de systèmes d'innovation nationaux efficaces»;

- b) Il serait possible de structurer l'examen comparatif de deux façons:
- i) En fonction des trois principales questions qu'il convenait d'aborder:
1) objectifs des politiques; 2) instruments des politiques; et 3) effets des politiques;
 - ii) En quatre chapitres: 1) Cadres propices général et particuliers; 2) Complétude, pertinence et efficacité de la combinaison de mesures prises dans le domaine de l'innovation; 3) Renforcement des capacités institutionnelles; et 4) Évaluation;
- c) Dans le titre, il faudrait supprimer le mot «concrets» («effective» en anglais), qui qualifiait l'expression «modèles organisationnels», étant donné que l'Examen comparatif devait évaluer les politiques réelles;
- d) Des participants ont souligné l'importance d'un certain nombre de questions, qui devraient davantage être mises en évidence dans le plan général, en particulier le rôle du capital humain, du développement de ce dernier et de l'éducation; le rôle du recueil d'informations stratégiques; le rôle de l'évaluation, y compris les informations en retour et l'évaluation des effets; le lien existant entre une politique d'innovation efficace et le niveau de développement économique (par exemple, la politique devait-elle viser l'innovation au sens strict ou l'imitation?); le rôle du secteur privé;
- e) Certains participants de pays en transition ont attiré l'attention sur des questions qui, à leur avis, présentaient une grande importance pour eux, en particulier le passage d'une politique de R-D à une politique d'innovation; la coopération internationale et le transfert de technologie; l'efficacité et l'efficience de la combinaison de politiques et le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques; la coordination interadministrations; la coordination entre les parties prenantes publiques et privées.
- f) Il serait possible de rationaliser encore la structure de l'Examen en intégrant certains aspects dans un contexte plus large. Par exemple, les incitations et les systèmes d'incitations pourraient être abordés lors de l'analyse des cadres général ou particuliers propices (par exemple, lorsqu'il serait question de la fiscalité);
- g) Bien que certains aspects pertinents (tels que le financement de l'innovation, les droits de propriété intellectuelle et les partenariats public-privé) seraient abordés par d'autres groupes, en raison de leur importance ils devraient aussi être mis en évidence dans l'Examen comparatif;
- h) Le tableau des capacités nationales d'innovation (qui comportait quatre éléments principaux: l'offre, la demande, la diffusion et la capacité d'absorption) qui figurait dans l'exposé de M. Slavo Radošević pourrait être un outil analytique utile pour l'Équipe;
- i) La structuration finale de l'Examen comparatif dépendrait dans une large mesure des contributions et des analyses que l'Équipe de spécialistes fournirait.
30. Le Président a conclu l'examen du point 5 de l'ordre du jour en formulant les conclusions suivantes, qui ont été approuvées par les participants:

a) L'Équipe a adopté le plan d'activités pour 2007-2008, qui avait été distribué pendant la réunion et complété au cours des délibérations (annexe);

b) L'Équipe a approuvé la procédure de travail et les mécanismes de consultation, qui reposaient sur le système d'échange d'informations du Comité, en vue de la rédaction et de l'élaboration de la version finale de l'Examen comparatif et de la Synthèse de bonnes pratiques, dont l'établissement était prévu pour 2007;

c) L'Équipe a approuvé en principe le projet de plan général de l'Examen comparatif des modèles organisationnels de développement de l'innovation et de la compétitivité, qui avait été distribué au cours de la réunion. Il convenait de compléter le plan général grâce à des consultations au sein du Bureau de l'Équipe de spécialistes, en utilisant les propositions formulées au cours des discussions qui avaient eu lieu au titre du point 5 de l'ordre du jour;

d) Les discussions concernant l'orientation thématique et le calendrier détaillé des travaux de 2008 se poursuivraient par des échanges en réseau. Les décisions qui s'imposeraient à cet égard seraient prises lors de la réunion annuelle suivante de l'Équipe de spécialistes.

VIII. OBTENTION DE RESSOURCES POUR LES ACTIVITÉS FUTURES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (point 6 de l'ordre du jour)

31. Le secrétariat a expliqué que des fonds étaient disponibles pour financer les activités prévues dans le programme de travail, mais que l'ampleur des activités futures de renforcement des capacités dépendrait de ressources extrabudgétaires. Des fonds extrabudgétaires supplémentaires permettraient d'amplifier ces activités et d'accroître leurs effets, par exemple grâce à une augmentation du nombre de participants à des séminaires, à des ateliers de renforcement des capacités et à des réunions consultatives sur les politiques. Les ressources attendues pourraient non seulement provenir de contributions financières, mais également consister en apports en nature, par exemple par la mise à disposition d'installations de conférence pour des réunions tenues dans les États membres. Le Président a encouragé les participants à faire preuve d'imagination lorsqu'ils étudieraient les possibilités d'obtenir des ressources supplémentaires.

IX. QUESTIONS DIVERSES (point 7 de l'ordre du jour)

32. Les participants sont convenus de tenir la réunion suivante de l'Équipe de spécialistes au cours de la semaine du 11 au 15 février 2008 et de consacrer un certain temps à un examen structuré des questions de fond.

33. Les participants ont décidé que le secrétariat établirait le rapport sur la réunion dans les quinze jours qui suivraient celle-ci, et que ce dernier serait examiné et adopté par les membres du Bureau au nom de l'Équipe. Ce rapport serait ensuite distribué à tous les membres de l'Équipe.

34. Les participants ont invité le secrétariat à diffuser des informations complémentaires sur l'accès au système d'échange d'informations et l'utilisation de ce dernier dès qu'il commencerait à fonctionner.

ANNEXE**PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2007-2008****I. 2007****A. Calendrier de réalisation des principaux produits**

1. Examen comparatif des modèles organisationnels en matière de développement de l'innovation et de compétitivité, ainsi que des circuits de diffusion des résultats du développement technologique et de l'innovation dans l'économie moderne et de leur rôle dans le développement économique et la compétitivité à l'échelle nationale.
 - a) Projet de plan général 9 mars 2007
 - b) Consultations complémentaires. Accord sur le plan général Fin mars 2007
 - c) Les membres de l'Équipe fournissent des contributions (documents stratégiques nationaux, programmes, études de cas, analyses, statistiques et autres informations utiles) Fin avril 2007
 - d) Le secrétariat établit la première version de l'Examen comparatif Fin mai 2007
 - e) Consultations avec l'Équipe de spécialistes sur la première version de l'Examen comparatif Juin 2007
 - f) Le secrétariat établit la version finale de l'Examen comparatif 30 juin 2007
2. Synthèse de bonnes pratiques permettant de faciliter l'innovation et sa diffusion
 - a) Accord sur un plan général (reposant sur l'Examen comparatif) Fin juillet 2007
 - b) Le secrétariat établit la première version de la Synthèse de bonnes pratiques 10 septembre 2007
 - c) Consultations avec l'Équipe de spécialistes sur la première version de la Synthèse Septembre 2007
 - d) Le secrétariat établit la version finale de la Synthèse 30 septembre 2007

B. Plan général de l'Examen comparatif à réaliser en 2007:

Titre provisoire: «La création d'un environnement propice à une amélioration de la compétitivité et à la mise en place de systèmes d'innovation nationaux efficaces. Enseignements tirés de l'expérience des pays de la CEE»

Chapitre 1. Fixation d'objectifs en matière de politiques d'innovation et de compétitivité

- a) Conditions fondamentales du succès des politiques d'innovation et de compétitivité;
- b) Instruments de fixation des priorités des politiques: sources d'information; études comparatives des meilleures politiques; définition des priorités; prévoyance et recueil d'informations stratégiques; consultations avec les principales parties prenantes;
- c) Complétude, pertinence et efficacité de la combinaison de politiques;
- d) Mise en place de systèmes d'incitations de nature à susciter l'appui des principales parties prenantes; buts et incitations à court ou à long terme;
- e) Bonnes pratiques en matière de fixation d'objectifs.

Chapitre 2. Instruments d'action permettant de favoriser une compétitivité reposant sur l'innovation

- a) Capacité nationale d'innovation et instruments visant à agir sur ses éléments constitutifs;
- b) Cadres général et particuliers propices à la compétitivité fondée sur l'innovation (aspects macroéconomiques; politique fiscale, structure économique, politique de la concurrence, éducation, développement du capital humain);
- c) Établissement de liens entre les objectifs et les mécanismes et instruments de mise en œuvre des politiques. Instruments d'action pour l'exécution de programmes nationaux de R-D et d'innovation à long terme;
- d) Structures de gouvernance des systèmes nationaux d'innovation. Responsabilités fonctionnelles des organismes publics et mécanismes de coordination interadministrations. Coordination entre les parties intéressées publiques et privées. Renforcement des capacités institutionnelles;
- e) Démarches régionales, mesures stratégiques et mécanismes de mise en œuvre;
- f) Promotion de la diffusion de l'innovation et du transfert de technologie dans le contexte des investissements étrangers directs;
- g) Bonnes pratiques en matière de conception et de mise en œuvre d'instruments d'action.

Chapitre 3. Évaluation des effets des politiques d'innovation et de compétitivité

- a) Critères d'efficacité et d'efficience de l'élaboration des politiques et de la gouvernance;
- b) Évaluation de la mise en œuvre des politiques et de la gouvernance; évaluation des effets;
- c) Changements de cap;
- d) Possibilité de transférer les expériences nationales. Importance du contexte national et des particularités des pays;
- e) Bonnes pratiques en matière d'évaluation.

C. Glossaire et définitions

Le glossaire sera établi par le secrétariat en consultation avec l'Équipe de spécialistes et comprendra les principaux termes, concepts et notions utiles, notamment: innovation, compétitivité, capacité d'innovation, moteurs de la compétitivité, gestion des connaissances, types de politiques d'innovation, systèmes nationaux d'innovation, recherche comparative des meilleures politiques, bonnes pratiques, critères permettant de repérer les bonnes pratiques, etc. Il pourra constituer une annexe à l'Examen comparatif.

II. 2008

A. Principaux produits prévus par le mandat de l'Équipe de spécialistes:

- a) Examen comparatif des politiques nationales visant à favoriser le développement technologique et l'innovation;
- b) Synthèse des moyens d'action susceptibles de créer un environnement propice au développement de l'innovation.

B. Orientation thématique proposée (conformément aux délibérations au titre du point 4 de l'ordre du jour et aux résultats de l'enquête réalisée auprès d'experts par le secrétariat):

- a) Mesures de politique publique visant à accroître les capacités d'innovation et d'absorption des entreprises: quelques questions particulières;
- b) Bonne pratique en matière de mise en place de structures d'aide à la création et au développement d'entreprises qui favorisent l'innovation (parcs scientifiques et technologiques, centres d'excellence, pépinières technologiques, centres d'innovation, etc.): le rôle de la politique publique; et
- c) Création d'un environnement propice à l'innovation (point lié aux précédents).
